

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CONSEIL CONSULTATIF

La mise en place d'un Conseil Consultatif Ecole et Jeunesse (CCEJ) est prévue pour l'année scolaire 2022-2023. Instance consultative, le CCEJ sera un lieu d'échanges, de construction et de débats privilégié. Il permettra ainsi à la municipalité de disposer d'un espace de dialogue et d'échanges direct avec les parents 4 à 5 fois dans l'année. Les premiers sujets traités seront la gestion des déchets alimentaires et les activités proposées pendant les périodes périscolaires.

Le conseil Consultatif sera amené à se pencher sur l'élaboration des tarifs périscolaires 2023-2024. Cette réflexion permettra aux différents acteurs de bien saisir les possibilités et les contraintes de ces services.

ACTIONS MENÉES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Des actions ont également été proposées par la mairie sur le temps scolaire, comme la décoration et la pose de nichoirs. Poser des nichoirs est un acte fort de protection de la nature qui n'a rien de dérisoire : une espèce peut être maintenue grâce à cette seule action. La méthode offre l'avantage d'être à la portée de tous mais aussi de procurer des cavités bien adaptées aux besoins des oiseaux à accueillir, de mettre les nichées à l'abri de la prédation et du dérangement et de permettre le contrôle de la reproduction. Prochainement, 20 nichoirs décorés par les enfants seront installés par les enfants, les enseignants, les parents volontaires et les élus.

PETITE ENFANCE

12 assistantes maternelles accueillent les enfants sur le village. La municipalité les a reçues au début du mandat pour connaître leurs conditions de travail, leurs besoins... Suite à cet échange une réunion a été programmée avec le Relais des Assistants Maternels de la CCPEVA afin d'évoquer des points plus techniques relatifs à leurs contrats de travail, leurs droits... Un groupe WhatsApp a également été créé pour faciliter la communication et une mise à jour régulière des capacités d'accueil est effectuée sur le site internet de la mairie.

Le conseil municipal souhaite une bonne retraite à madame Isabelle Piana, dont 8 très jeunes enfants ont fait l'objet de toute son attention et son professionnalisme

MATINÉE JEUX

Le 21 mai 2022, suite à une sollicitation de la mairie, une manifestation organisée par la CCPEVA sera mise en place pour les familles. Cette activité est à destination de enfants de 0 à 10 ans. Des informations sur le déroulement de la matinée prévue à proximité de la salle des Fêtes seront diffusées via le site internet de la Mairie et Facebook.



FOCUS

SUR LE RELAIS PETITE ENFANCE PROPOSÉ PAR LA CCPEVA

Le relais petite enfance (RPE), anciennement RAM (Relais Assistants Maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Leurs missions ont été élargies par la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Ils sont animés par des professionnels de la petite enfance et ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Des informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde

Il n'est pas toujours facile de savoir où s'adresser lorsqu'on est à la recherche d'une solution d'accueil pour son enfant. Les RPE informent les parents sur les différents modes d'accueil

ACTIVITÉS JEUNESSE

Les familles ont été particulièrement touchées avec le Covid. Cette période pour certains a été compliquée entre confinement, télétravail et enseignement à distance. Actuellement les effets de cette période n'ont pas été totalement gommés. Pour aider les parents dans la conjoncture, la municipalité a décidé en 2021 de prévoir un moment de rencontre pour les enfants en dehors du temps scolaire.

Un stage d'animation dispensé par des encadrants professionnels a été proposé aux élèves de l'élémentaire durant le mois de juillet 2021. La « Semaine Féternes Aventures » a ainsi permis aux enfants de découvrir le village à travers de nombreuses activités (rando vtt, cors des Alpes,...)



Balade à Féternes



Balade VTT

(individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà d'une information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap). Les animateurs du relais orientent, sur des critères objectifs, les familles vers le mode d'accueil correspondant le mieux à leurs besoins.

Un lieu de rencontres et d'échanges

Les RPE constituent également des lieux d'échanges avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance à l'aide de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ; d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.).

Le succès de cette manifestation qui a regroupé les enfants du village a encouragé le conseil municipal qui a décidé de renouveler ce format en juillet et août 2022. Deux sessions seront proposées afin de satisfaire les différentes tranches d'âges :

- Session 1 à destination des CE2 au CM2 en juillet : cueillette de plantes pour les cuisiner, hockey sur gazon, découverte du petit patrimoine à travers une randonnée, randonnée avec nuit en refuge au Tindérêts, randonnée premiers secours, sortie VTT. Coût de la prestation pour 1 enfant : 135 €
- Session 2 à destination des GS au CE1 fin août : jeux autour de la nature et de l'eau, découverte du petit patrimoine, randonnée autour des zones humides, ramassage de plantes culinaires, sortie vélo ou draisienne, parcours des 5 sens à Evian. Coût de la prestation pour 1 enfant : 100 €

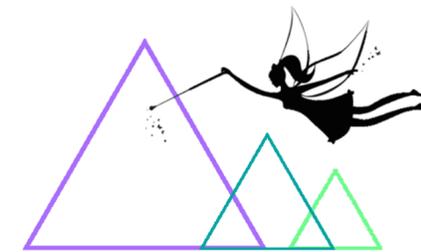


Découverte de la flore



© FILLON IMPRIMERIE

ECHO DES 3 FÉES - Mai 2022



SPÉCIAL "ÉCOLES ET JEUNESSE"

MOT DU MAIRE

Le Maire au tableau !



Maire, enfant

Chers amis,

Je suis très heureux de pouvoir développer dans cet écho, la politique mise en place depuis le début du mandat concernant la jeunesse. En effet depuis mai 2020, nombre d'actions ont été réalisées et des réflexions enclenchées afin d'améliorer le quotidien des jeunes féterniens qui ont été très fortement touchés par la crise Covid.

L'objectif de l'équipe municipale est de développer une offre d'activités la plus large possible de façon à toucher l'ensemble des jeunes de la commune qu'ils soient petit, moyen, grand, ados... tout en leur permettant de pouvoir partager des moments conviviaux avec leurs aînés.

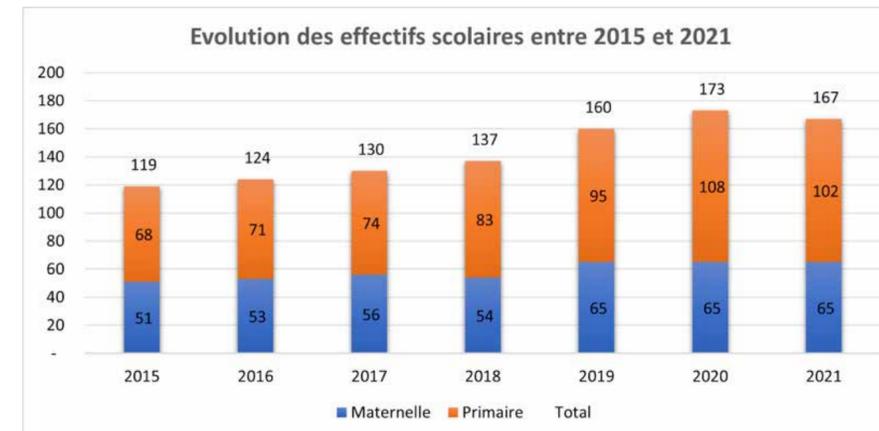
De plus l'évolution démographique importante de ces dernières années nous oblige également à rattraper nos carences dans certains domaines de la jeunesse et à investir pour garantir à nos jeunes féterniens un cadre de vie et d'apprentissage le plus agréable possible.

Etant moi-même un enfant du village, j'ai eu plaisir à pouvoir m'épanouir à Féternes et je garde comme objectif principal que les générations actuelles pourront en dire autant dans 20 ans !

Je vous souhaite une très bonne lecture de cet écho spécial jeunesse. A bientôt dans le village.

Le Maire
Maxime JULLIARD

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



En 2019, l'école maternelle a connu une ouverture de classe avec la rentrée de 30 élèves en petite section. Auparavant, le nombre d'élèves effectuant leur première rentrée était compris entre 15 et 20.

Cette nouvelle classe a été installée dans les locaux de l'ancienne mairie avec l'aménagement de sanitaires et d'un vestiaire. Les effectifs de la maternelle étaient de 65 élèves en maternelle et 95 à l'élémentaire. L'école élémentaire comptait 4 classes pour accueillir les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

En septembre 2020, le seuil des 100 enfants accueillis à l'école élémentaire a été franchi.

L'effectif des enfants de grande section de maternelle étant de 30 élèves, une ouverture de classe à l'élémentaire est programmée en septembre 2022.

chiffres

école élémentaire
102 élèves
école maternelle
65 élèves



Salle de classe, maternelle

LE PERSONNEL

Le personnel municipal mobilisé lors des services périscolaires

Au total 6 agents municipaux sont affectés aux services dédiés à l'enfance.

Garderie du matin : 2 agents sont en charge de l'accueil et de la surveillance des enfants avant de rejoindre les classes à 8 h 20. Cet accueil se fait actuellement dans deux salles à l'école élémentaire du fait de la non-possibilité de brasser les enfants avec le Covid.

Le temps de midi : 1 agent est responsable de la cuisine (préparation en amont du repas), 1 agent est chargé de la surveillance, accompagné par deux agents intervenants tous les midis en renfort dont une ATSEM.

Garderie du soir : 2 agents sont présents pour prendre en charge les enfants inscrits à 16 h 30 et effectuer la surveillance jusqu'à 18 h 30.

Les ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) sont des agents municipaux sous la responsabilité du Maire. Elles assistent les professeurs des écoles à la maternelle et les aident au quotidien dans la gestion de la classe.

L'entretien des locaux renforcé depuis la pandémie Covid est sous la responsabilité de la mairie. Cette mission a été confiée depuis septembre 2021 à un prestataire extérieur (bâtiments scolaires et la cantine). Les agents municipaux effectuent le nettoyage des écoles aux vacances scolaires.

LES LOCAUX

La mairie est responsable des bâtiments scolaires bien que ce soit l'Éducation Nationale qui les utilise majoritairement. Cela signifie que la mairie a la charge de l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux (fourniture d'énergie, assurances, réparations, normes de sécurité, ménage...). Elle prend également à ses frais l'aménagement des salles de classes et les investissements tels que des vidéos projecteurs, ordinateurs portables, tablettes, tableaux interactifs... La municipalité considère que ces investissements numériques doivent être ponctuels et le plus possible partagés étant entendu que ces investissements sont coûteux et qu'il est souhaitable que leur utilisation soit optimale.

Pour revenir au siècle dernier, plusieurs écoles existaient dans les hameaux. Elles se situaient à :

- Féternes-vieux
- Flon
- Chez Portay
- Chef-lieu.

À la suite du regroupement des bâtiments scolaires au Chef-Lieu, les anciennes écoles de hameaux ont été cédées à des particuliers à l'exception de celle du Chef-lieu qui a été réaménagée ces dernières années par les équipes municipales successives, pour aujourd'hui accueillir une classe maternelle, l'auto-école, un appartement locatif, et une salle intergénérationnelle aménagée en 2022.

Les locaux actuels sont récents

- L'école maternelle a été ouverte en 1990.
- L'école élémentaire actuelle en 2002 et son extension a été inaugurée en 2020. Deux classes et une cantine ont été ajoutées au bâtiment existant.

Depuis le début de ce mandat des améliorations ont été apportées pour la sécurité des enfants, mise en place d'une porte anti-panique pour faciliter l'évacuation de l'école, bandes anti-dérapantes sur les passerelles en bois... Un temps d'adaptation a été nécessaire aux enfants et aux enseignants pour bien appréhender les nouveaux locaux et ainsi pouvoir effectuer les correctifs nécessaires.

Le réseau informatique était défectueux sur les établissements. Lors de l'extension, l'installation a été modifiée mais une remise à plat du système global devra être engagée suite à l'arrivée prochaine de la fibre. La municipalité actuelle a cependant travaillé sur le sujet pour que les enfants puissent avoir accès à Internet avec notamment un don de 10 ordinateurs portables reconditionnés.



Ecole Féternes-Vieux



Ancienne école de Flon

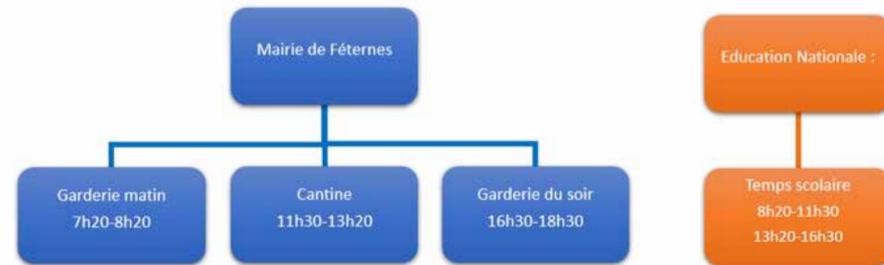


Ecole maternelle



Ecole élémentaire

ÉDUCATION NATIONALE ET MAIRIE



L'Éducation Nationale

Les directrices et l'équipe enseignante sont sous la responsabilité de l'Éducation Nationale. La mise à disposition de personnel spécialisé et le remplacement des professeurs des écoles sont également du ressort de l'Éducation Nationale. Les protocoles sanitaires sont instaurés par le ministère de l'Éducation Nationale et doivent être mis en place. La période Covid a vu de nombreuses modifications des protocoles avec des délais de prévenance très courts, parfois la veille pour le lendemain...



Distribution de masques

Les élus remercient les parents, les enfants, les enseignantes et les agents pour leur adaptation dans ce contexte particulier.

Services proposés par la municipalité

Pour la rentrée 2021, le conseil municipal a fait le choix d'augmenter les tarifs des services périscolaires en faisant passer la garderie du matin de 1 € à 1,5 € et le soir de 1,5 € à 3 € et cela pour faire face au déficit des services qui s'élevait sur une année scolaire à 18 000 € (règlement des parents-achat des repas-heures de personnel). Cette augmentation ciblée uniquement sur les garderies, a permis de réduire le déficit à 11 000 €. Face à cette correction importante, le conseil municipal a décidé lors du vote du budget 2022 de maintenir les tarifs tels quels jugeant le déficit des services acceptable. Une tranche supplémentaire de coefficient familial a été votée pour la rentrée 2022, permettant aux familles modestes d'inscrire leurs enfants aux tarifs de 3.5€ à la cantine contre 5.5€ pour le tarif maximal.

En 2021, un investissement a été effectué dans un logiciel informatique pour la gestion des inscriptions. Ce logiciel ayant demandé un investissement de 1 915 € et une formation spécifique pour l'agent responsable, permet plus de flexibilité pour les parents et une meilleure interface avec la trésorerie d'Evian. Le trésorier ne validait plus le système manuel de traitement des commandes qui ne permettait aucun contrôle.

AMÉLIORATION

DE LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) a été ajouté aux compétences requises dans les offres d'embauche. Plusieurs jeux d'extérieur et récréatifs ont été achetés afin d'occuper au mieux les enfants sur ces périodes de garde (ballons, jeux de société...)

3 conventions ont été votées par le conseil municipal afin de dynamiser les temps périscolaires

- Une convention avec un musicien de la commune. En échange du prêt une fois par mois d'une salle communale pour dispenser des cours, celui-ci s'engage à intervenir en périscolaire pour réaliser un éveil musical auprès des enfants.
- Une convention avec l'association « Lire et faire lire ». Un intervenant vient régulièrement lire des contes aux enfants sur le temps périscolaire.
- Une convention avec la compagnie Touk-Touk. En échange du prêt d'une salle pour faire des répétitions, cette troupe de théâtre offrira un spectacle de fin d'année scolaire le jeudi 7 juillet.

Toutes ces nouvelles dispositions ont permis d'améliorer le climat de l'école.



Animation musicale



Galette des rois - Périscolaire



Intervention de "Lire et faire lire"



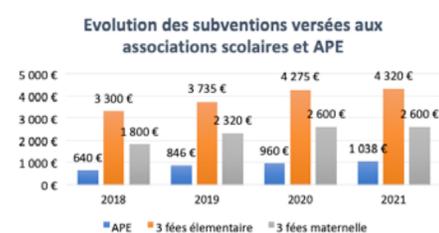
Lecture bénévoles

TRAVAUX ET PROJETS

MATÉRIEL DÉDIÉ AUX LOCAUX SCOLAIRES

La municipalité finance également le fonctionnement des écoles via 3 mécanismes.

- Tout d'abord elle vote chaque année un budget alloué aux fournitures (livres, crayons, CD...). Ces dépenses sont laissées au libre choix des institutrices dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée.
- Une subvention est également versée aux associations scolaires : les 3 fêtes école maternelles et les 3 fêtes école primaire. Cette subvention doit servir à financer les déplacements et les activités proposées par les écoles. Ce montant est versé aux associations scolaires en suivant les mêmes règles que pour les associations communales à savoir sur la base d'un bilan et d'un projet détaillé.
- Enfin, la commune verse une subvention à l'association des parents d'élèves qui en reverse une partie aux associations scolaires et qui sert également à financer des actions de l'association.



En effet il est prévu de réaliser cette année des travaux dans le but d'améliorer les performances énergétiques de l'école maternelle. Ce bâtiment date de 1990 et nécessite de nombreux travaux afin d'optimiser son fonctionnement et gagner en confort que ce soit pour les enfants ou pour les enseignants. Ces travaux consistent à remplacer l'ensemble des huisseries bois usé par des ouvrants PVC, remplacer l'ensemble des blocs lumineux par des LED et également procéder à des interventions sur la VMC. Le montant global de l'investissement avoisine les 75 000 €. Ce projet accompagné par le SYANE doit permettre une réduction de près de 30 % de la consommation énergétique du bâtiment.

Le second axe de travail concerne les services périscolaires. En l'espace de 10 ans l'accueil que ce soit en garderie ou à la cantine a augmenté de façon exponentielle. Aujourd'hui la commune ne dispose pas de locaux adaptés hormis la cantine permettant d'accueillir l'ensemble de ces enfants dans les meilleures conditions. En effet ils sont aujourd'hui répartis dans plusieurs salles à l'école élémentaire sans que ces espaces puissent être pleinement appropriés. Les élus ont acté le fait que ce pôle périscolaire doit être présent au sein de l'école et non dans un autre bâtiment communal. C'est pourquoi en 2022, la commune va lancer une réflexion à l'aide d'un architecte pour réaménager la première partie de l'école élémentaire qui est aujourd'hui inoccupée (ancienne cuisine, sanitaire, ancien local ménage, couloirs énergivores...). Cette option permettrait de libérer un espace de 80 m² au cœur des installations scolaires et sportives totalement dédié à l'accueil périscolaire et éventuellement dans le futur à des accueils de loisirs durant les vacances. 2022 sera consacrée majoritairement aux études pour ce projet.



Travaux manuels - Périscolaire



Test incendie

Violences durant le temps dédié aux services périscolaires

De nombreux cas de violence ont été signalés sur les temps périscolaires à la rentrée 2020. Début janvier 2021, les élus ont reçu des familles et ont mis en place avec les enfants et les agents une charte de bonne conduite afin de lutter contre ces agissements. L'académie est également partenaire sur ce sujet.